



LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANTS MASSEURS-KINESITHERAPEUTES



Mis à jour le 10/06/2025 – V5



TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	1
2.	L'équipe permanente de l'IFMK.....	1
2.1	Les référents pédagogiques	1
2.2	Les référents administratifs	1
3.	Le rôle des représentants des étudiants	1
4.	Les instances universitaires de l'IFMK.....	2
5.	Les services d'Université Côte d'Azur	2
5.1	Accès au campus de saint jean d'Angely	2
5.1.1	Bibliothèque et Restaurant Universitaire	2
5.1.2	Parking	2
5.1.3	Salle de sport UCA.....	3
5.2	Handicap : aides et aménagements de scolarite	3
5.2.1	Procédure.....	3
5.2.2	Aménagements éventuels	3
5.3	Sante, aides sociales et soutien psychologique	4
5.4	Bureau d'Information et d'Orientation	4
6.	Aides et financements	4
6.1	Financement des droits d'inscription.....	4
6.2	Aides financières de la région sud.....	4
6.3	Aides du Crous	5



1. Préambule

Ce guide vise à définir l'ensemble des interlocuteurs de l'IFMK ainsi que les actions pour accompagner au mieux les étudiants MK en difficulté durant leur parcours de formation.

2. L'équipe permanente de l'IFMK

2.1 Les référents pédagogiques

Directeur de la composante : Arnaud CHOPLIN, PU MKDE

Directrice pédagogique : Myriam LECLAIRE, Enseignante PhD IDE

Responsables des étudiants de 1^{er} cycle : Marie LEBoulLENGER, enseignante MKDE

Responsable des étudiants de 2^{ème} cycle : Galia OUKHAI, enseignante MKDE

Responsable des stages : Nicolas PROST, enseignant MKDE

Responsables de la recherche : Mathilde GARNIER et Anthony MANGEL, enseignants MKDE

Responsable de la programmation : Lena GEORGES

2.2 Les référents administratifs

Directeur administratif et financier de l'IFMK : Bruno GILLIERS

Responsable des ressources humaines et partenariats : Sandrine TORDO

3. Le rôle des représentants des étudiants

Chapitre 1 er. Art 4.de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux – « Les représentants des étudiants sont élus à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour. Les élections ont lieu dans un délai maximum de soixante jours après la rentrée. » Tout étudiant est éligible. Les représentants des étudiants sont élus au début de chaque année de formation. Deux titulaires et deux suppléants sont élus par promotion.

Le RE est le porte-parole des étudiants auprès de la direction de l'IFMK, des enseignants et de l'administration. Tout étudiant a le droit de demander des informations à ses représentants qui feront des demandes officielles auprès du bureau administratif. Le RE siège aux instances de l'IFMK.



4. Les instances universitaires de l'IFMK

Les décisions financières, administratives et pédagogiques sont portées à la connaissance du Comité de Pilotage de l'IFMK pour vote ou infirmation, et consignées dans les comptes rendus d'instances.

- Comité de Pilotage
- Conseil de perfectionnement
- Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut
- Section Compétente pour le Traitement pédagogique des Situations Individuelles des Etudiants
- Section Relative à la Vie Étudiante
- Section Compétente pour le Traitement des Situations Disciplinaire le cas échéant

5. Les services d'Université Côte d'Azur

5.1 Accès au campus de saint jean d'Angely

5.1.1 Bibliothèque et Restaurant Universitaire

Les étudiants MK ont accès à la bibliothèque universitaire ainsi qu'au restaurant universitaire du campus de Saint Jean d'Angely. L'accès se fait par le biais de la carte universitaire. Les étudiants doivent respecter les horaires et règles de l'établissement.

La bibliothèque universitaire est ouverte du lundi au vendredi de 8h à minuit et le weekend de 10h à 20h.

- Plus de 500 ouvrages en libre accès
- Abonnement à la revue KS : Kinésithérapie scientifique
- Accès aux ressources en ligne dont "Kinésithérapie, la revue"
- Les meilleurs mémoires de kinésithérapie en ligne sur Dumas (depuis 2021)
- Les Traités de l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale

5.1.2 Parking

Le campus Saint Jean d'Angely est doté d'un parking public gratuit et réservé à ses étudiants. L'accès est possible par le biais de la carte universitaire. Une demande est nécessaire au préalable à la loge de Saint Jean d'Angely 2, muni de : la carte grise du véhicule et de la carte U. Sur place un formulaire est à remplir et le règlement intérieur à signer. L'accès est dans la limite des places disponibles et journalier de 7h30 à 1h.



5.1.3 Salle de sport UCA

Une salle de sport est mise à disposition des étudiants UCA sur présentation de la carte universitaire. Elle est dotée d'une douche et d'un vestiaire.

5.2 Handicap : aides et aménagements de scolarité

Les étudiants peuvent retrouver l'ensemble des informations concernant le Handicap sur le site internet d'UCA : <https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/handicap>

5.2.1 Procédure

Tout étudiant peut prendre un rendez-vous auprès du CSU (Centre de Santé Universitaire) : sumpps@univ-cotedazur.fr

Le médecin effectue une visite médicale centrée sur le Handicap et exprime dans son avis les restrictions d'aptitude de l'étudiant. Cet avis est transmis aux Chargées d'Accueil et d'Accompagnement Handicap CAAH qui rédigent un *Arrêté d'aménagements handicap d'études et examens* qui est fourni à l'étudiant. Cet arrêté décrit les aménagements que les services pédagogiques et de contrôle des connaissances doivent ensuite mettre en œuvre.

5.2.2 Aménagements éventuels

Selon la situation, les aménagements envisagés peuvent comporter :

- Des aides humaines : aide à la prise de notes, aide à l'utilisation d'outils spécifiques, tutorat d'intégration, traduction en Langue des Signes en Français, etc. ;
- Des aides matérielles et techniques : prêt d'ordinateur avec logiciels spécifiques, tablette adaptée... ;
- Des aménagements organisationnels : aménagement des emplois du temps, temps majoré pour certaines épreuves, rallonge de prêt d'ouvrages à la Bibliothèque Universitaire, aménagement de cursus, etc.

Dès lors que la Direction et que l'équipe pédagogique prennent connaissance de la liste des étudiants Masseur-Kinésithérapeutes bénéficiant d'un aménagement de scolarité (liste diffusée par l'université), ces derniers sont mis en place au quotidien pour accompagner nos étudiants.



5.3 Santé, aides sociales et soutien psychologique

Le **CENTRE DE SANTE UNIVERSITAIRE** accueille tous les étudiants UCA sur le campus Saint-Jean d'Angély. Tout étudiant a accès aux consultations de médecine préventive et, aux consultations de soutien psychologique, au service social et aux ateliers de gestion du stress.

Plus d'informations sur <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/sante-aide-sociale>

Université Côte d'Azur a signé une Convention avec le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU). Une Aide psychologique est apportée aux étudiants sur RDV,

Plus d'informations sur <https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/vie-pratique/sante-2>

5.4 Bureau d'Information et d'Orientation

Le service d'orientation et d'insertion professionnelle se tient à la disposition des étudiants :

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle>.

6. Aides et financements

Ce chapitre détaille les financements et aides proposées aux étudiants. Les liens du Crous, de la région et du département sont inscrits ci-après, pour permettre aux étudiants de consulter directement les mises à jour et évolutions.

6.1 Financement des droits d'inscription

Depuis la rentrée 2023 :

Le Conseil Régional et son Président ont alloué par délibération, une prise en charge intégrale de la formation initiale du périmètre de l'IFMK d'Université côte d'Azur.

La Collectivité de Corse et son Président ont alloué par délibération, une prise en charge intégrale de la formation initiale du périmètre de l'IFMK d'Université côte d'Azur.

6.2 Aides financières de la région sud

A l'entrée en formation MK, les demandes de bourses sur critères sociaux ainsi que les indemnités de stage sont à effectuer auprès de la région.

Une indemnité est versée aux étudiants pour les stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine.

Les frais de transport pour se rendre sur les lieux de stage peuvent également être pris en



charge si les critères le permettent. Ces démarches sont expliquées et à réaliser durant la formation.

<https://www.maregionsud.fr/votre-region/competences/education-orientation-et-apprentissage>

6.3 Aides du Crous

Si les bourses des filières sanitaires et sociales sont gérées par le Région Sud, les étudiants MK peuvent néanmoins obtenir un logement en résidence CROUS et bénéficier du service de restauration universitaire.

Les demandes de logements sont examinées suivant les mêmes critères que celles des autres étudiants : ressources de la famille et points de charge.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un compte sur www.messervices.etudiant.gouv.fr puis constituer un Dossier Social Etudiant. A la question "types d'aides demandés", vous devez sélectionner :

"je demande une bourse sur critères sociaux" NON

"j'ai l'intention de demander un logement en résidence CROUS" : OUI

Il est nécessaire de respecter les dates butoirs imposées par le CROUS.

En cours d'année, il est possible de faire une demande pour un logement CROUS pour courte durée ou jusqu'à la fin de l'année universitaire.

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Concernant l'accès au restaurant universitaire, il concerne tous les étudiants ayant payé la CVEC. Il est nécessaire de télécharger l'application IZLY.

